

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 25 octobre 2022

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz

Le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES OCCITANIE

Le **tirage au sort** du second et dernier tour phase Districts des Coupes Occitanie U15 et U17 du week-end du 27 novembre 2022 aura lieu le **mardi 15 novembre 2022 à 18h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le **tirage au sort** des 32^{èmes} de Finale de Coupes de l'Hérault U15 et U17 du week-end du 11 décembre 2022 aura lieu le **mardi 15 novembre 2022 à 18h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE U15

PAULHAN ES 1/FABREGUES AS 1

Du 22 octobre 2022

A été inversée

(Arrêté municipal pour travaux jusqu'au 28 octobre 2022)

INFORMATIONS AUX CLUBS

LA PEYRADE OL 1/FRONTIGNAN AS 1

51556.1 – U15 Ambition (B) du 16 octobre 2022

ST GELY FESC 2/GIGNAC AS 1

51780.1 – U15 Avenir (E) du 15 octobre 2022

FRONTIGNAN AS 11/PUISSALICON MAGA 11

51869.1 – U14 Territoire (A) du 16 octobre 2022

FABREGUES AS 1/PAULHAN ES 1

52258.1 – Coupe Occitanie U15 du 22 octobre 2022

La Commission transmet les dossiers à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FORFAITS

ST PARGOIRE FC 1

52259.1 – Coupe Occitanie U15 phase Districts du 22 octobre 2022
Contre B.CEVENNES GANGEOISE 1

Courriel du 20 octobre 2022

Amende : 100 €

En application des dispositions de l'Article 70 des Règlements Généraux de la L.F.O.

CORNEILHAN LIGNAN 1

52253.1 – Coupe Occitanie U17 phase Districts du 22 octobre 2022
À ST ANDRE SANGONIS OL 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST ANDRE SANGONIS OL 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe CORNEILHAN LIGNAN 1 avec amende de 100 € pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST ANDRE SANGONIS OL 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 70 des Règlements Généraux de la L.F.O.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

FABREGUES AS 1

52258.1 – Coupe Occitanie U15 du 22 octobre 2022
Amende : 2^{ème} infraction : 50 € (cf. JO N° 11)
(Absence de composition d'équipe)

PAULHAN ES 1

52258.1 – Coupe Occitanie U15 du 22 octobre 2022
Amende : 1^{ère} infraction : 1 €
(Absence de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 15 novembre 2022 à 17h30



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz